

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2622

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société OPENLY - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2622

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société OPENLY - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du Conseil du 4 novembre 2002.

L'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon intervient dans le cadre d'un contrat de régie intéressée d'une durée de 8 ans conclu à compter du 4 janvier 2006.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de communauté au titre de l'exercice 2010, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service. Pour la partie financière, elle reprend les comptes relatifs à la société délégataire et les comptes relatifs au service délégué qui donnent lieu à reddition dans les comptes de la Communauté urbaine de Lyon.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'exercice 2010 :

		Référence contractuelle Valeur 2010	2008	2009	2010	Variation 2009-2010	
						En %	Tendance
activité	trafic payant (millions de véhicules)	Non contractuel	16,59	16,48	17,21	+ 4,4 %	↗
	gros entretien et renouvellement (M€)	7,30	5,76	0,79	6,44	+ 711,1 %	↗
qualité de service	attente moyenne au péage	10,8 s	-	Non mesuré	14,7 s	-	-
	délai moyen d'intervention	5,88 min	4,86 min	4,41 min	4,50 min	+ 2,0 %	↗
	nombre d'heures de balisages	45 h	11,58 h	14,33 h	9,16 h	- 36,1 %	↘
	taux de fraude	0,55 %	0,48 %	0,49 %	0,379 %	- 22,6 %	↘

finances (service délégué) (M€)	recettes de péages	Non contractuel	26,2	26,1	28,4	+ 8,8 %	↗
	charges en reddition (hors frais de balisage)	5,90	5,49	5,65	6,06	+ 4,1 %	↗
finances (société dédiée) (M€)	rémunération forfaitaire	1,60	1,55	1,54	1,60	+ 3,9 %	↗
	rémunération variable	Non contractuel	0,13	0,04	0,43	-	↗
	résultat net	Non contractuel	0,28	0,39	0,35	- 11,1 %	↘

Le trafic est en forte hausse malgré l'augmentation tarifaire intervenue le 1er août 2010. La hausse des recettes de péage est due à l'effet conjugué de ces deux hausses.

Les charges du service délégué sont en augmentation de 4,1 % mais inférieures de 0,4 % à la valeur contractuelle. Cette hausse est principalement due à la masse salariale en augmentation.

La qualité de service est toujours satisfaisante. La nouvelle mesure de l'attente moyenne au péage est opérationnelle depuis le 1er janvier 2010, il n'y a donc pas encore d'antériorité sur cette mesure.

Le montant de 6,44 M€ de gros entretien et renouvellement (GER) correspond aux opérations remises en cours d'année, notamment la rénovation et l'adaptation de la vidéosurveillance pour 4,9 M€. L'écart de 12 % avec la référence contractuelle correspond à une économie réalisée par le délégataire sur laquelle il est intéressé.

La rémunération variable, qui représente l'intéressement du délégataire, est en forte hausse grâce à la forte économie réalisée sur le GER et à des indicateurs de qualité de service en amélioration. Le résultat net reste excédentaire mais diminue néanmoins.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 8 novembre 2011. Il appartient donc au Conseil de communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 8 novembre 2011 comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2010 produit par la société OPENLY au titre du contrat de régie intéressée sur l'activité de gestion du boulevard périphérique nord de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.